

REGLEMENT DU JEU FOIRE EXPO DE NANCY 2023

Article 1 – Qui organise ?

La **SAPL DESTINATION NANCY**, dont le siège social est à Nancy, 1 Place de la République, organise un jeu concours faisant appel à la sagacité des joueurs. DESTINATION NANCY est la porte d'entrée unique pour la promotion touristique, l'accueil et l'organisation d'événements sur le territoire.

Article 2 – Qui participe ?

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure. Une seule participation par foyer est acceptée par réseau social et par date.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et au bénéfice de toute dotation, l'ensemble du personnel de DESTINATION NANCY, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS ou vie maritale connue ou non).

Article 3 – Durée et Principe

Ce jeu concours se déroule du Samedi 27 mai 2023 à 10h00 au Dimanche 4 juin 2023 à 12h00.

Pour jouer, il est nécessaire de :

- Se procurer son bulletin de participation en ligne via le site internet www.foireexpo-nancy.com, les réseaux sociaux de la Foire Expo de Nancy ou scannant le QR code affiché dans la Foire, et le compléter ;
- Répondre correctement à la question du bulletin de participation ;

Il est autorisé un bulletin par foyer sur toute la durée de l'opération.

Article 4 – Tirage au sort / dotation

Le tirage au sort aura lieu dimanche 4 juin 2023 à 17h00 à la Foire Expo de Nancy.

La dotation du concours n'est pas déterminée mais elle aura une valeur comprise entre 7 € et 600 €.

Les personnes tirées au sort seront prévenues par mail et seront averties de la dotation.

Pour confirmer le tirage au sort, et valider ainsi la dotation proposée lors des tirages, les personnes sélectionnées devront impérativement contacter DESTINATION NANCY par retour de mail avant le 15 juillet 2023.

Après ce délai, la dotation sera remise en jeu lors d'un prochain jeu concours organisé par DESTINATION NANCY.

Article 5 – Publication des résultats

La société organisatrice du jeu concours se réserve le droit de publier et diffuser les renseignements d'identité ou les photographies de tout ou partie du gagnant, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que le prix attribué.

Article 6 - Responsabilités / Cas de force majeure / Réserve de prolongation / Annexes :

La responsabilité de DESTINATION NANCY ne saurait être encourue dans l'hypothèse où si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.

DESTINATION NANCY se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation.

Des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 7 – Acceptation du règlement / dépôt :

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

Ce règlement est accessible en ligne sur le site internet de la Foire Expo de Nancy et sur celui de DESTINATION NANCY.

Article 8 – Données personnelles

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- Prendre en compte votre participation au jeu,
- Identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots,
- Gérer la prospection et la communication commerciale, avec l'accord des participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de DESTINATION NANCY et de ses partenaires,
- Diffuser la liste des gagnants.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès.

Ces droits s'exercent en écrivant à l'adresse suivante : SAPL DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, CS 60663, 54063 Nancy Cedex